

2000



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 8 novembre 2000
[tpvs51f_2000.doc]

T-PVS (2000) 51

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
20^e réunion

Strasbourg, 27 novembre – 1^{er} décembre 2000

Visite sur les lieux de la vipère de Milos
Macrovipera schweizeri
(Grèce)

*Note du Secrétariat
préparée par
la Direction du Développement durable*

Visite sur les lieux sur l'île de Milos pour la conservation de la vipère *Macrovipera schweizeri*, 8-11 September 2000

par M. Claes Andrén et M. Göran Nilson

Introduction

Le Gouvernement grec a invité le Comité permanent de la Convention de Berne à se rendre sur l'île de Milos afin d'y effectuer une évaluation sur place et dresser un bilan des problèmes posés par la conservation de la vipère de Milos. Du 8 au 11 septembre 2000, deux herpétologistes de l'université de Göteborg en Suède, Claes Andrén et Göran Nilson, ainsi que le Chef de la Division de la nature et des paysages du Conseil de l'Europe, Eladio Fernández-Galiano, ont mené à bien cette mission. Ont également participé à cette évaluation des représentants du Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics d'Athènes, Mmes Spala et Markopoulos, l'herpétologiste grec du Musée Goulandris, M. Ionnidis, Mme Kalogeraki, Préfet de Milos, ainsi que le Maire de Milos, M. Psatas ainsi que le responsable de l'Agence pour le développement régional des Cyclades, M. Voltis, et d'autres représentants des pouvoirs locaux. Nous adressons nos plus vifs remerciements à toutes les personnalités grecques et plus particulièrement au Préfet, Mme Kalogeraki, pour leur accueil chaleureux et leurs efforts pour rendre nos discussions et notre visite si fructueuses et si agréables.

Cette évaluation visait essentiellement à assurer la survie future de la vipère de Milos, une espèce endémique et rare. Milos abrite également d'autres espèces animales et végétales tout aussi rares et importantes dont il faudra tenir compte dans le cadre d'un projet de protection de l'ensemble de l'île. La mise en oeuvre d'un tel projet dans une région déterminée n'est possible qu'avec l'accord et le soutien actif des populations locales. Les discussions ont donc été axées sur la possibilité de faire de l'Ouest de Milos, région en grande partie vierge, un secteur protégé, afin d'assurer pour l'avenir la survie de la vipère de Milos et de nombreuses autres espèces uniques, mais également de promouvoir un tourisme écologique à petite échelle par le développement des infrastructures à l'Est de l'île uniquement. Les populations locales se sentiraient alors concernées par la conservation des espèces uniques et du milieu naturel de la partie occidentale de "Milos île verte" qui deviendrait primordiale à leurs yeux et aurait son importance dans leur économie future. Les espaces naturels intacts offrant des particularités et des espèces uniques prendront de plus en plus d'importance dans la région méditerranéenne.

Le dernier jour de cette évaluation, les Drs. Eladio Fernández-Galiano, Claes Andrén et Göran Nilson ainsi que Mme Demetra Spala ont été invités à la Direction Générale du Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des travaux publics à Athènes, afin d'y poursuivre les discussions. Nous tenons à remercier M. John Vournas, Directeur général, de nous avoir ménagé suffisamment de temps pour une discussion approfondie et pour l'enthousiasme et l'intérêt qu'il a manifesté pour ce projet de conservation de Milos.

Présentation succincte de la région et de ses problèmes écologiques.

L'Ouest de Milos s'étend sur quelque 3 000 hectares. Il s'agit essentiellement d'une région de maquis méditerranéen, très peu boisée. La présence d'eau permet le développement et le renouvellement de la végétation. La région a fait l'objet d'un déboisement il y a fort

longtemps et est devenue plus récemment une zone de pâturage intensif pour les moutons. Ces pâturages tendent à disparaître aujourd'hui car les bergers prennent de l'âge et les jeunes cherchent du travail ailleurs. Une agriculture résiduelle subsiste mais il s'agit le plus souvent d'une activité marginale de subsistance ou pour l'approvisionnement des marchés locaux.

La partie occidentale de Milos est montagneuse (point culminant ... m au dessus du niveau de la mer) et très peu peuplée. Les habitations sont rares, on n'y rencontre que quelques fermes et un village avec quelques maisons. Le littoral est assez escarpé et, pour l'instant, peu propice au développement du tourisme. L'exploitation minière (kaolin et autres minéraux) constitue la principale activité économique de cette partie de l'île. L'extraction minière est concentrée dans deux régions et bien que celles-ci ne représentent que 3% de la superficie de l'île, le paysage en est cruellement marqué.

La circulation intensive des camions est une cause importante de mortalité des vipères sur les routes de terre qui relient les sites d'extraction aux docks où le minéral est chargé et expédié.

Il est prévu de poursuivre l'exploitation des mines et même de commencer à chercher de l'or dans certaines zones à l'Ouest de l'île. Comme l'exploitation minière emploie une partie relativement importante de la main d'œuvre disponible à Milos, il est probable que cette activité se poursuivra malgré ses conséquences pour l'environnement.

Le tourisme s'est beaucoup développé ces six dernières années, malgré l'absence d'infrastructures touristiques importantes dans la partie occidentale de Milos. Tous les hôtels se trouvent en effet dans d'autres parties de l'île. Bien que le tourisme se développe rapidement et fournisse le tiers de tous les emplois de Milos, il est sérieusement entravé par l'absence d'un aéroport capable d'accueillir les vols internationaux. La piste actuelle ne peut être empruntée que par de petits avions reliant l'île à certaines villes grecques.

La partie occidentale de Milos est donc en grande partie inexploitée, et constitue un potentiel important pour un tourisme intensif et non-durable comme pour un tourisme durable fondé sur la protection et l'exploitation de ses spécificités naturelles.

Le développement d'une forme de tourisme intensif constituerait en effet un très grand danger pour la conservation des spécificités naturelles de la région, y compris de ses espèces menacées.

La vipère de Milos

L'île de Milos s'est détachée de la Grèce continentale il y a plus de quatre millénaires, et c'est à la même époque que la vipère de Milos s'est séparée des autres membres du groupe "*lebetina*". Compte tenu des nombreuses spécificités de la vipère de Milos établie dans les Cyclades occidentales, que ce soit au plan morphologique, comportemental ou génétique, elle a été classée en 1988 et annexée au genre *Macrovipère*, réintroduit pour le groupe *Vipera lebetina* en 1992. La vipère de Milos paraissait menacée par l'exploitation minière à ciel ouvert pratiquée sur l'île et sa survie semblait incompatible avec l'extraction croissante de minéraux tels la bentonite, la perlite et le ciment. Une étude écologique sur cinq ans a donc été entreprise en 1993 afin d'apporter une réponse à certaines questions cruciales, par exemple:

1. importance de la population adulte et du nombre de nouveaux adultes venant s'y intégrer chaque année
2. mouvements types des deux sexes et superficie de leur habitat
3. besoins en matière d'habitat
4. dangers les plus sérieux pour la survie future de l'espèce.

Une étude de l'environnement permettait, par ailleurs, de détecter les fluctuations naturelles et l'évolution possible de cette population.

Nous avons voulu délimiter, pour le vipères des deux sexes, des habitats assez vastes pour autoriser les activités et les comportements essentiels, tels l'hibernation, la reproduction et l'alimentation pendant la période d'activité. Nous avons également cherché à identifier les principaux dangers et à déterminer le taux de mortalité pour des groupes de taille et d'âge différents. Ces informations devaient nous permettre d'indiquer avec une plus grande précision les superficies et les caractéristiques des zones qui devaient être protégées. Les travaux sur le terrain se sont poursuivis pendant cinq ans, en toutes saisons, afin de couvrir toutes les activités de l'année. Les méthodes employées ont été le radio-pistage, le marquage par puces électroniques, et l'observation de leur comportement sur la route. L'ensemble de données de notre étude comportait :

1. 113 vipères marquées au moyen de puces électroniques,
2. 70 vipères observées sur la route (14 vivantes et 56 mortes)
3. un total de 186 enregistrements du comportement des vipères
4. 7 vipères sur lesquelles avait été implanté un radio émetteur, localisées dans les 178 jours
5. 12 vipères ayant fait l'objet d'une observation sans être capturées.

Résultats intéressants de l'étude sur place

La vipère de Milos a une activité nocturne du début de l'été à la mi-septembre. Elle se complait dans le maquis et les grands buissons sur terrain pierreux ou rocailleux. Des études télémétriques ont montré que pendant la durée de l'observation 23,5% des vipères sont restées lovées paresseusement sous les buissons, et que 77,7% montrent une préférence pour les grands buissons. Elles parcourent en moyenne 28,5 m en deux jours consécutifs et le territoire du mâle peut atteindre le plus souvent une superficie de 20 hectares, tandis que celui de la femelle est plus petit. Les hibernacles des vipères sont orientés vers le sud et se trouvent au centre de leur territoire. Dans les habitats les plus importants, la densité de peuplement est de 50 adultes par Km². La population totale pour la période 1993-1998 a été estimée à 2 500 vipères adultes à l'Ouest de Milos auxquelles il faut ajouter 500 adultes dans la partie Est de l'île. Par ailleurs, l'espèce vit de manière isolée depuis le Pliocène et est habituée à se nourrir de passereaux. La vipère mange en général deux fois par an pendant la période de migration des oiseaux. Au printemps, elle tend à se concentrer autour des trous d'eau dans le lit de petites rivières, mais à l'automne, par temps sec, elle se glisse dans les arbrisseaux peu avant le coucher du soleil et se dissimule dans les branches à l'affût des oiseaux qui viendront s'y percher pour la nuit. La saison de reproduction a lieu à la mi-mai et le cycle de reproduction est bisannuel. Les mâles et les femelles sont pratiquement en nombre égal et quelque six cents vipères parviennent à l'âge adulte chaque année et sont intégrées à la population adulte.

On estime à quelque six cents vipères adultes les pertes de l'espèce dues à la mortalité routière (essentiellement à cause des exploitations minières) et aux captures illégales. Le nombre des nouveaux adultes compense donc celui des pertes, et correspond à un

renouvellement annuel de 25 %. Il s'agit d'un équilibre très fragile, et une augmentation, si faible soit-elle, du nombre de vipères tuées ou capturées peut conduire à l'extinction rapide de l'espèce. Il est urgent de mettre en place un programme de conservation qui prévoit la création de zones protégées, l'interdiction de faire circuler les camions de nuit entre les mines et les docks ainsi qu'une limitation de l'exploitation des mines.

Conclusions de cette visite sur place

Les experts ont estimé qu'il serait bon de présenter leurs conclusions sous forme de projet de recommandation adressé aux autorités grecques (voir Annexe 3 du présent document).

Il est certain que l'Ouest de Milos va se développer d'une façon ou d'une autre au cours des prochaines années et cette évolution devra tenir compte de l'obligation internationale imposée à la Grèce de protéger les espèces menacées et leurs habitats mais aussi du désir légitime des habitants de Milos de voir leur niveau de vie s'améliorer.

Il nous a semblé que le modèle répondant le mieux à ces deux conditions serait un modèle de développement durable reposant sur la création d'une grande zone protégée couvrant la plus grande partie de l'Ouest de Milos (ce pourrait être un parc naturel, une zone spécialement protégée ou toute autre formule entrant dans la législation grecque) qui laisserait place à des activités de tourisme vert. Les experts ont préféré ne pas entrer dans plus de détails sur les limites d'une telle zone protégée, car ces précisions ne seront possibles que lorsque les autorités grecques auront procédé à une étude circonstanciée. Quoiqu'il en soit, il semblerait judicieux que cette zone protégée englobe tout le Sud Ouest ainsi que la plupart des terres arides de la partie occidentale de l'île, et qu'une zone côtière soit réservée à des activités touristiques très limitées.

Il serait donc important de faire participer les populations et les collectivités locales au lancement d'un "Agenda 21 pour Milos, île verte" qui permettrait de mener à bien les projets nécessaires, comme cela s'est déjà produit dans plusieurs autres parties du monde. Il semble raisonnable d'envisager la poursuite de certaines activités minières, mais en s'efforçant davantage de réduire leur incidence sur l'environnement et, en particulier, sur la mortalité des vipères.

L'agriculture telle qu'elle se pratique aujourd'hui présente peu de dangers pour la qualité de l'environnement de Milos, et il n'est pas nécessaire de la réglementer. Même s'ils sont moins nombreux, les pâturages devraient faire l'objet d'un plan d'aménagement qui assurerait leur conservation tout en permettant un renouvellement de la végétation de la partie occidentale de l'île.

Nous proposons de faire de Milos une zone pilote pour ce genre d'action de l'Agenda 21 pour la Grèce, action dans laquelle un aménagement du territoire revu et actualisé doit montrer la voie en proposant de nouvelles réalisations. Le Ministère de l'environnement, l'Agence régionale pour le Développement des Cyclades, et les pouvoirs locaux (Préfecture et municipalité) devraient être, aux côtés des habitants de Milos, les principaux acteurs de ce changement.

Annexe 1

La faune herpétologique de Milos

Elle comporte onze espèces dont cinq (46%) sont endémiques sur l'île. Certaines sont peu nombreuses, telles (2), (5) et (9), et la grenouille verte (1) est probablement une nouvelle espèce qui n'a pas encore été décrite. En protégeant la vipère de Milos comme nous le suggérons, toutes les autres espèces bénéficieront par là même d'une protection adéquate. Les espèces suivantes se rencontrent aujourd'hui sur l'île:

01. *Rana ridibunda* complexe (probablement une nouvelle espèce) *endémique*
02. *Mauremys caspica*
03. *Hemidactylus turcicus*
04. *Cyrtopodion kotschy*
05. *Lacerta trilineata hansscheizeri*, *endémique*
06. *Podarcis milensis* *endémique*
07. *Ablepharis kitaibelii*
08. *Elaphe situla*
09. *Natrix natrix schweizeri*, *endémique*
10. *Telescopus fallax*
11. *Macrovipera schweizeri*, *endémique*

Passage de la faune sous les routes

Une méthode pratique de conservation, utilisée surtout pour la protection des populations amphibiens, mais également utile pour les reptiles, consiste à créer un passage pour la faune, un tunnel sous la route, à chacun des endroits empruntés par les reptiles pour traverser les grands routes de la partie occidentale de Milos. Ces endroits, utilisés par un grand nombre de vipères au printemps et en été, sont bien connus grâce à notre étude écologique. Lorsque le "Projet de Milos, île verte" sera en cours de réalisation, nous nous ferons un plaisir d'apporter nos conseils pour la construction de ces passages pour serpents.

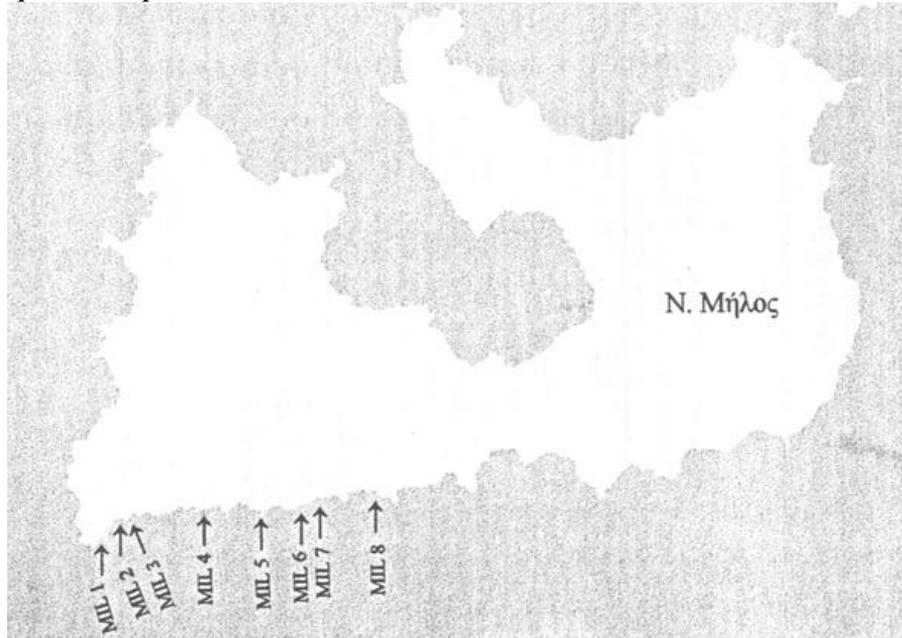
Annexe 2

Autres espèces importantes dans la zone habités par les vipères

Phoque moine (Données de la Société hellénique pour l'étude et la protection du phoque moine)

L'Ouest de Milos fait partie de l'habitat permanent d'une population de phoques moines qui s'est approprié Milos, Kimolos, Polyaiagos et les petites îles avoisinantes. On estime cette population à quelque 25 à 40 individus de tous âges. 7 naissances ont été enregistrées en 1997 et 5 en 1998.

Dans cette partie de l'île, 8 grottes semblent constituer des lieux de repos appropriés pour les phoques moines, toutes sont situées au Sud de l'île (voir carte). L'une d'elle est également un lieu de reproduction adéquat, bien qu'aucune naissance n'ait eu lieu ces dernières années.



Oiseaux (Données du "Projet vipère de Milos")

Plus de 160 espèces d'oiseaux ont pu être observées sur l'île, la plupart sont des espèces migratrices qui s'y arrêtent au cours des deux périodes de migration ou en tant que visiteurs occasionnels. 41 espèces se reproduisent sur l'île, 21 y vivent en permanence.

Les régions les plus peuplées par les oiseaux sont les marais d'Achivadolimni, Rivari et Alyki, ainsi que les falaises du Sud Ouest de l'île où se reproduisent certains oiseaux de proie, dont plus de 20 couples de faucons d'Eléonore, *Falco eleonora*. Achivadolimni est le plus grand marais naturel des Cyclades et de nombreuses espèces s'y arrêtent pour se reposer pendant la période de migration: *Nycticorax nycticorax*, *Phoenicopterus ruber*, *Plegadis falcinellus*, *Ardeola ralloides*, *Ixobrychus minutus*, *Egretta garzetta*, *Ardea cinerea*, *Egretta alba*, *Cygnus olor*, *Gallinula chloropus*, *Anas platyrhynchos*, *Pandion haliaetus*, *Himantopus himantopus*, *Tringra spp*, etc.

Quatre espèces d'oiseaux de proie se reproduisent dans la partie occidentale de l'île (*Falco eleonora*, *Falco tinnunculus*, *Buteo buteo* et *hieraaetus fasciatus*). La présence d'un couple reproducteur d'*Hieraaetus fasciatus* est importante pour la survie de l'espèce.

Liste des espèces d'oiseaux qui ont été observées sur l'île de Milos

Species	Presence	Red data Book.	79/409	Bern	National
GAVIIFORMES					
<i>Gavia arctica</i>	I		*	*	
PODICIPEDIFORMES					
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	M			*	
<i>Podiceps griseogen</i>	?	I		*	
<i>Podiceps nigricollis</i>	M	K		*	
PROCELLARIIFORMES					
<i>Calonectris diomedea</i>	?		*	*	*
PELECANIFORMES					
<i>Phalacrocorax carbo</i>	M				
<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	B	V			
<i>Phalacrocorax pygmeus</i>	M	E2	*	*	
<i>Pelecanus crispus</i>	?	E1	*	*	
CICONIIFORMES					
<i>Botaurus stellaris</i>	I	I	*	*	*
<i>Ixobrychus minutus</i>	M		*	*	
<i>Nycticorax nycticorax</i>	M	K	*	*	*
<i>Ardeola ralloides</i>	M		*	*	*
<i>Egretta garzetta</i>	M		*	*	*
<i>Egretta alba</i>	I	E2	*		*
<i>Ardea cinerea</i>	M				
<i>Ardea purpurea</i>	M	V	*	*	*
<i>Plegadis falcinellus</i>	M	E1	*	*	*
<i>Platalea leucorodia</i>	I	E1	*	*	*
PHOENICOPTERIFORMES					
<i>Phoenicopus ruber</i>	I	R	*	*	*
ANSERIFORMES					
<i>Cygnus olor</i>	I				
<i>Anas penelope</i>	M				
<i>Anas platyrhynchos</i>					
<i>Anas querquedula</i>	M	K			
<i>Aythya ferina</i>	M	K			
<i>Aythya nyroca</i>	?	V	*		*
ACCIPITRIFORMES					
<i>Gyps fulvus</i>	I	V	*		*
<i>Circaetus gallicus</i>	M		*		*
<i>Circus aeruginosus</i>	M	V	*		*
<i>Circus cyaneus</i>	M		*		*
<i>Circus macrourus</i>	M		*		
<i>Circus pygargus</i>	M	E1	*		*
<i>Accipiter nisus</i>	W			*	
<i>Buteo buteo</i>	B				
<i>Buteo rufinus</i>	?	R	*		
<i>Aquila chrysaetos</i>	I	V	*		*
<i>Hieraaetus fasciatus</i>	B	V	*		*
<i>Pandion haliaetus</i>	M	I	*		*
FALCONIFORMES					
<i>Falco naumanni</i>	B	V	*	*	
<i>Falco tinnunculus</i>	B			*	

Falco vespertinus	M			*	
Falco subbuteo	M			*	
Falco eleonora	B	K	*	*	*
GALLIFORMES					
Alectoris chukar	B				
Coturnix coturnix	M	K			
Rallus aquaticus	B				
Gallinula chloropus	B				
Fulica atra	M				
CHARADRIIFORMES					
Haematopus ostralegus	?	K			
Himantopus himantopus	B	V	*		*
Burhinus oedicephalus	M	V	*	*	*
Hoplopterus spinosus	I	E2	*	*	
Glareola pratincola	M	V	*	*	*
Charadrius dubius	M			*	
Charadrius hiaticula	M			*	
Vanellus vanellus	W				
Calidris alba	M			*	
Calidris minuta	M			*	
Calidris temminckii	M			*	
Calidris ferruginea	M			*	
Calidris alpina	M			*	
Philomachus pugnax	M		*		
Gallinago gallinago	W				
Gallinago media	M	K	*	*	*
Lymnocyptes minimus	M				
Scolopax rusticola	M				
Limosa limosa	M				
Tringa erythropus	M				
Tringa totanus	M				
Tringa stagnatilis	?			*	
Tringa nebularia	M				
Tringa ochropus	M			*	
Tringa glareola	M		*	*	*
Actitis hypoleucos	M			*	
Larus genei	?	E2	*	*	*
Larus audouinii	?		*	*	*
Larus cacchianus	B				
Chlidonias hybrida	?	V	*	*	
COLUMBIFORMES					
Columba livia	B				
Columba oenas	M	R			
Columba palumbus	?				
Streptopelia decaocto	B				
Streptopelia turtur	B				
CUCULIFORMES					
Cuculus canorus	B				
STRIGIFORMES					
Tyto alba	?			*	
Otus scops	B			*	
Athene noctua	B			*	
CAPRIMULGIFORMES					
Caprimulgus europaeus	?		*	*	
APODIFORMES					

Apus apus	B		
Apus pallidus	B		*
Apus melba	B		*
CORACIIFORMES			
Merops apiaster	M		*
Upupa epops	M		*
PASSERIFORMES			
Melanocorypha calandra	?	*	*
Galerida cristata	B		
Alauda arvensis	B		
Riparia riparia	M		*
Ptyonoprogne rupestris	M		*
Hirundo rustica	B		*
Hirundo daurica	B		*
Delichon urbica	B		*
Anthus trivialis	?		*
Anthus pratensis	W		*
Anthus cervinus	M		*
Anthus spinoletta	?		*
Motacilla flava	M		*
Motacilla cinerea	W		*
Motacilla alba	W		*
Troglodytes troglodytes	M		*
Cercotrichas galactotes	M		*
Erithacus rubecula	W		*
Luscinia megarhynchos	M		*
Phoenicurus ochruros	W		*
Phoenicurus phoenicurus	B		*
Saxicola rubetra	M		*
Saxicola torquata	W		*
Oenanthe isabellina	M	R	*
Oenanthe oenanthe	?		*
Oenanthe hispanica	B		*
Monticola solitarius	B	*	*
Turdus merula	?		
Turdus pilaris	W		
Turdus philomelos	W		
Turdus viscivorus	W		
Acrocephalus arundinaceus	M		*
Hippolais pallida	M		*
Hippolais olivetorum	B	*	*
Sylvia cantillans	B		*
Sylvia melanocephala	B		*
Sylvia hortensis	B		*
Sylvia communis	B		*
Sylvia atricapilla	M		*
Phylloscopus sibilatrix	M		*
Phylloscopus collybita	W		*
Phylloscopus trochilus	M		*
Muscicapa striata	M		*
Ficedula parva	?	*	*
Ficedula albicollis	?	*	*
Ficedula hypoleuca	M		*
Parus major	W		*
Certhia brachydactyla	?		*

Oriolus oriolus	B		*	*
Lanius collurio	M		*	*
Lanius minor	?	K	*	*
Lanius senator	B			*
Lanius nubicus	?	R		*
Corvus frugilegus	?			
Corvus corone	B			
Corvus corax	B			
Sturnus vulgaris	W			*
Sturnus roseus	I			*
Passer domesticus	B			
Passer montanus	?			
Petronia petronia	I			*
Fringilla coelebs	W			
Serinus serinus	?			*
Carduelis chloris	B			*
Carduelis carduelis	B			*
Carduelis cannabina	W			
Bucanetes githagineus	I		*	
Coccothraustes coccothraustes	M			*
Emberiza hortulana	M		*	
Emberiza caesia	?		*	*
Emberiza schoeniclus	W			*
Emberiza melanocephala	M			*
Miliaria calandra	B			

Presence:

I: Irregular visitor

M: Migration

B: Breeding

W: Wintering

?: Insufficiently known

Red data Book: Species included in the Greek Red data Book in the category

?: Indeterminate

? : Insufficiently known

V: Vulnerable

? 1: Endangered under direct threat of extinction

? 2: Endangered

R: Rare

79/409: Species included in the appendix I of the EU directive 79/409.

Bern: Species included in the Bern convention.

National: Species protected by the national Greek legislation (Presidential Degree 67/1981)

Annexe 3

Convention relative à la conservation de la vie sauvage
et du milieu naturel de l'Europe

Comité permanent

**Projet de recommandation n° ... (adoptée le ... 2000) relatif à la conservation de l'Ouest
de Milos et de la vipère de Milos *Macrovipera schweizeri***

Le Comité permanent de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, agissant en vertu de l'article 14 de la convention,

Considérant les objectifs de la convention de conserver la flore et la faune sauvages et leur milieu naturel ;

Reconnaissant que l'ouest de Milos est une région d'une grande qualité environnementale contenant des paysages d'un grand intérêt, de grandes superficies de milieu naturel méditerranéen ainsi que de nombreuses espèces dont la liste figure en Annexe II de ladite convention (telles le phoque moine *Monachus monachus*, le faucon d'Eléonore *Falco Eleonorae*, la vipère de Milos *Macrovipera schweizeri* ou le lézard de Milos *Podarcis milensis*) que la Grèce s'est engagée à protéger ;

Constatant que la vipère de Milos *Macrovipera schweizeri* est une espèce menacée au plan mondial, car sa présence n'est attestée que sur quatre îles relativement petites des Cyclades occidentales (Milos, Kimolos, Polyaios, Siphnos) ;

Constatant que la population la plus importante de l'espèce se trouve à l'ouest de Milos, dans une région peu peuplée qui conserve en grande partie ses spécificités naturelles d'une grande qualité environnementale, malgré la présence de quelques exploitations minières localisées ;

Rappelant que la convention stipule que, dans leurs efforts de conservation, les Parties doivent privilégier les espèces menacées, en particulier les espèces endémiques ;

Souhaitant que la protection de la qualité de l'environnement de l'ouest de Milos fasse partie d'un projet de développement durable pour l'ensemble de l'île ;

Conscient de la nécessité de revoir le projet d'aménagement géographique de Milos afin de l'adapter à un projet ambitieux de mise en valeur des spécificités naturelles et de la promotion d'une forme de tourisme respectueux de ces spécificités ;

Conscient également de la nécessité de faire participer les populations locales à ce projet et du rôle fondamental des pouvoirs locaux dans la gestion de ce processus ;

Notant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre de manière rationnelle de nouvelles stratégies de mise en valeur de tous ces aspects et qu'en plus des mesures de conservation, il convient d'améliorer l'infrastructure touristique - en particulier l'aéroport ;

Estimant que la formulation d'un Agenda 21 pour Milos (Agenda 21 pour Milos, île verte) ainsi que l'adoption des mesures de protection nécessaires créeront le cadre de développement durable approprié dont l'île a besoin pour se projeter dans le 21^e siècle,

Recommande que la Grèce :

1. adopte une politique de développement durable pour Milos fondée sur la promotion d'un tourisme respectueux de l'environnement et de la préservation des spécificités naturelles et culturelles de l'île; qu'en l'occurrence, elle encourage l'élaboration de l'Agenda 21 pour Milos et apporte une aide technique et financière appropriée aux pouvoirs locaux, les incitant à prendre l'initiative de ce processus ;
2. assure une protection juridique appropriée de la majeure partie de la zone occidentale de Milos (y compris sa sélection pour le Réseau Natura 2000), n'excluant que les régions où sont actuellement concentrées les mines de kaolin et qui, par suite de leur dégradation, ne peuvent être classées; qu'elle intègre dans cette zone protégée toutes les zones côtières - marines et terrestres - au sud-ouest de Milos, ainsi que les zones importantes pour la vipère de Milos (habitats les plus favorables pour les vipères et terres permettant de relier ces habitats), ainsi que les régions présentant un grand intérêt paysager; qu'elle intègre les coutumes traditionnelles actuelles (agriculture, chasse, pâturages) au programme d'aménagement de cette zone protégée ;
3. limite toute extension future des activités minières à l'Ouest de l'île et définisse des zones réservées dans lesquelles se concentrera l'exploitation minière, en privilégiant la poursuite des activités minières en dehors de la partie occidentale de l'île; qu'elle assure la restauration écologique et paysagère des anciennes zones minières et interdise les activités minières polluantes et incommodes, telle l'exploitation des mines d'or ;
4. revoie l'aménagement du territoire afin d'adapter l'exploitation des sols à la nouvelle stratégie de développement durable pour l'île, accélère les procédures de révision afin de pouvoir mettre en œuvre le nouvel aménagement en deux ans ;
5. considère Milos comme une zone d'investissement prioritaire en matière d'infrastructures environnementales (distribution de l'eau, gestion des déchets, prévention des incendies, mise en végétation et restauration écologique des zones dégradées, aménagement de toute la zone côtière, programmes de sensibilisation à l'environnement, etc.) et pour la mise en œuvre de projets pilotes de développement régional; conserve le « caractère rural » de l'ouest de Milos en tant qu'atout du tourisme vert ;
6. privilégie les moyens d'éviter la mortalité des vipères sur la route et, en l'occurrence, adapte les routes afin que les vipères puissent les traverser en toute sécurité, à certains « points noirs », qu'elle étudie en priorité le passage de camions utilisés pour le travail de la mine (afin d'éviter en particulier les transports nocturnes de mai à septembre), et s'abstienne de goudronner les routes de terre, ce qui aurait pour conséquence d'accroître la circulation, la vitesse et par conséquent le nombre de morts accidentelles de vipères ;
7. élabore un programme de gestion des pâturages pour l'ouest de l'île visant à réduire au fil des ans les conséquences de ces pâturages sur les écosystèmes, afin de permettre la régénération naturelle et progressive des habitats ;
8. poursuive ses recherches et l'étude des espèces menacées d'extinction à Milos ;
9. lance une campagne de sensibilisation destinée à la population locale, relative aux spécificités écologiques et paysagères de l'ouest de Milos et à ses espèces rares; envisage la création d'un centre d'information sur l'environnement ;
10. maintienne et renforce ses contrôles de police actuels sur le commerce illégal des vipères de Milos et poursuive les personnes violant les lois sur les espèces protégées.